



## Reclamation deux ans ,avec avis de saisie.

Par **Andrek**, le **09/09/2009** à **19:36**

Bonjour, je m adresse a vous car j'aurais besoin d'un conseil .

En 2007 j'ai acheté une pièce dans une boutique de pièce automobile ( prix 57 euro) il y a un moi une personne de cette boutique me téléphone et me dit que je n'ai pas payer cette pièce , elle me dit que j'aurais effectuer un règlement par carte bleu et qu'il n'aurais pas eu le règlement .

Je dit a cette personne que je me rappelle bien avoir acheté cette pièce et que j'ai peut-être payer en liquide , et j'avoue ne pas me rappeler comment j'ai réglé la pièce .

Je lui explique que je n'ai pas de compte chez eux et que toute les pièce que je prend chez eux je paye comptent et au comptoir donc impossible de partir avec la pièce sans la payer .

J'ai par la suite vérifier mes relevé bancaire et il n'apparaît rien aucun règlement qui aurait était rejeté par ma banque , j'ai appeler mon banquier pour plus de renseignement et il me confirme qu'un paiement par carte bleu sa passe dessusite ou sa passe pas , il devrai donc y avoir une trace .

Un moi après je reçoit un courrier simple d'une maison de recouvrement me demandant le paiement sous 8 jours .

J'envoie un courrier en recommandé avec AR a la boutique et a la société de recouvrement leur demandant de bien vouloir me fournir une preuve de ce qu'il avance , pas de réponse .

Aujourd'hui je reçoit une courrier simple d'un huissier qui si je comprend bien aurait était mandaté par la société de recouvrement et me démentant de réglé la facture immédiatement sans sa il procéderont a une saisie que je soit présent ou pas .

Voila pour résumé un peut la situation , je n'ai jamais eu affaire a une situation pareil , je ne sait donc pas trop quoi faire .

Si je peut avoir un peut d'aide j'en serai très comptent.

Merci d'avance.

Par **Andrek**, le **10/09/2009** à **11:54**

Bonjours sedlex et merci, effectivement après avoir lu votre réponse je suis beaucoup mois inquiet , je vais donc attendre si d'autre courrier se présente chez mois , mais une chose me

gêne un peut et si je peut avoir votre avis .

Dans le courrier de cette huissier il me parle de mon entreprise alors que cette pièce que j'ai acheté en 2007 était a titre privé .

Je vous site un extrait du courrier: (Il va être pris un titre exécutoire a votre encontre , ce titre permettra a l'huissier de justice compétent de se rendre dans **VOTRE ENTREPRISE** afin de ....blabla blabla...)

Quesque mon entreprise vient faire la dedans ??? je suis gérant de ma petite entreprise 0 salarier , je comprend pas pourquoi il me parle de mon entreprise .

Bien Cordialement  
Andre.